



AVIS PUBLIC

Lors de son assemblée ordinaire du 3^e jour de septembre 2018, le conseil municipal a adopté, conformément aux dispositions de l'article 148 du Code municipal, la résolution 18-09-165 concernant le report de l'assemblée du 1^{er} octobre 2018.

La dixième assemblée ordinaire aura lieu à 19h00 à la bibliothèque municipale au 15, rue de l'Église East Hereford, le 2^e jour d'octobre 2018

DONNÉ à East Hereford, ce quatrième jour de septembre 2018.